

Service de garderie gratuit Du 10 juillet au 04 aout 2023





RENSEIGNEMENTS 04 95 35 00 15

mairiedeluri@wanadoo.fr



Service de garderie gratuit pouvant accueillir 20 enfants.

Horaires d'accueil: 08h30 - 16h00

Conditions d'inscription : Enfant âgé de 3 à 11 ans.

- 1- Enfants scolarisés sur la commune de Luri dont les parents travaillent
- 2- Enfants scolarisés dans la commune
- **3-** Enfants hors commune

Pièces à fournir

- Fiche de renseignements (signés)
- Fiche sanitaire de liaison (signés)
- Annexes au règlement intérieur (signées)

Seuls les dossiers complets seront acceptés.



REGLEMENT INTERIEUR

SERVICE DE GARDERIE GRATUIT

I PRESENTATION

Un service de garderie gratuit est mis en place par la Commune de Luri dans les locaux de l'Ecole primaire du 10 juillet 2023 au 04 aout 2023.

II CONDITIONS D'ADMISSION

Chaque famille est tenue de constituer un dossier d'inscription. (L'enfant n'est admis qu'une fois son dossier d'inscription complet).

- Être âgé de 3 ans à 11 ans.
 Enfants scolarisés sur la commune de Luri dont les parents travaillent
 Enfants scolarisés dans la commune
 Enfants hors commune
- Pièces à fournir
- Fiche de renseignements (signés)
- Fiche sanitaire de liaison (signés)
- Annexes au règlement intérieur (signées)
- Photocopies du carnet de santé (vaccins à jour)
- Autorisations parentales
- Accusé de réception du présent règlement daté et signé

•

III FONCTIONNEMENT

1. LES HORAIRES

- O Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h00
- O Les parents qui désirent venir chercher leurs enfants en milieu de journée doivent signer une décharge parentale.

L'accueil des enfants est autorisé de 8h30 à 9h00.

La Commune de Luri décline toute responsabilité en cas de problème survenu avant et/ou après les horaires indiqués ci-dessus.



2. AUTORISATION DE SORTIE

En dehors du responsable légal, les personnes **majeures** autorisées à venir chercher l'enfant à l'accueil de loisirs doivent être signalées sur la fiche d'inscription.

3. ALIMENTATION / ENTRETIEN

Le goûter du matin et de l'après-midi est fourni par la famille. Merci de privilégier biscuits non chocolatés, fruits, barres céréales, compotes.

Concernant les repas, ils seront fournis par les parents sous forme de pique-nique froid conditionné dans une glacière avec des pains de glace. Les pique-niques seront stockés dans un réfrigérateur lors des journées en centre.

Les allergies alimentaires devront être signalées et justifiées par un certificat médical.

Le nettoyage du site est effectué quotidiennement après le départ des enfants.

IV <u>SECURITE / HYGIENE</u>

En cas de problème, le personnel de l'accueil se charge de contacter les parents. Le personnel communal n'est pas autorisé à administrer des médicaments à l'enfant. Les parents sont priés de signaler à la direction les problèmes de l'enfant.

V <u>DIVERS</u>

Photos & vidéos : Les enfants pourront être pris en photo. Les images pourront être utilisées au cours des animations et éventuellement diffusées.

Le port de bijoux est interdit, ainsi que tous les appareils high-tech (consoles de jeux, baladeurs, lecteurs mp3, appareils photos, les téléphones portables).

Le personnel ne peut être tenu responsable des pertes ou détériorations éventuelles.

Tout enfant ayant un comportement visant à troubler la bonne marche de l'accueil collectif sera sanctionné, voir exclu.

Tout manquement au règlement peut justifier l'exclusion d'un jeune.



ACCUSE DE RECEPTION REGELMENT INTERIEUR



AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE

| J'autorise l'équipe d'animation et l'organisateur à utiliser l'image de mon enfant sur support photographique, informatique, vidéo pour la présentation, l'illustration ou reportage presse de la garderie de la Commune de Luri. | | |
|---|--|-------|
| Oui [| | Non □ |
| | | |
| | | |
| | | |
| Fait à le | | |
| Lu et approuvé | | |
| Signature (qualité du signataire) | | |